

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Universal Schmieröl

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: WEKEM GmbH
Rue/B.P.: Emilie-Winkelmann-Str. 2
Place, Lieu: 59192 Bergkamen
Allemagne
WWW: www.wekem.de
E-mail: vertrieb@wekem.de
Téléphone: +49 (0) 23 89 40 30-10
Télécopie: +49 (0) 23 89 40 30-111

Importeur:
R.. Peter
Weieracherstr. 9
CH-8184 Bachenbülach
Tel.: 04 48-72 40 40 Fax: 04 48-60 85
18 info@r-peter.ch

Service responsable de l'information:

Département Sécurité du Produit:
Téléphone: +49 (0) 23 89 40 30-10
E-mail: vertrieb@wekem.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

Tox Info Suisse, Tel. 145
www.toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH208 Contient Produits de réaction de 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol et Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

N°CAS	Désignation	PBT/ vPvB	ED Homme	ED Environnement
1471311-26-8	Produits de réaction de 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol (SVHC)			Liste I

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119493620-38-xxxx n° de liste 931-384-6	Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14 Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 2; H411.	1 - 2,5 %
n° de liste 939-460-0 CAS 1471311-26-8	Produits de réaction de 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol (SVHC) Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Chronic 3; H412.	< 1 %
N°CE 204-015-5 CAS 112-90-3	(Z)-Octadec-9-enylamine Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10. Aquatic Chronic 1: M = 10.	0,3 - 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont
soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: Produits de réaction de
1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol (Endocrine disrupting
properties (Article 57(f) - human health))

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.
Ingestion:	Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:	poudre d'extinction, dioxyde de carbone, Sable
Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: combinaison sulfurique, oxydes d'azote (NOx), composé organique du phosphate, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires:	Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser de grandes quantités dans l'eau courante ou dans les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés au frais et au sec.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Toutes les informations relatives aux diverses expositions (Santé et environnement) sont rassemblées dans les annexes de cette fiche de données de sécurité

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

DNEL: Consommateurs, Long terme, Systémique, Par voie orale : 0,25 mg/kg

DNEL: Ouvriers, Long terme, Systémique, dermique : 12,5 mg/kg

DNEL: Consommateurs, Long terme, Systémique, dermique : 6,25 mg/kg

DNEL: Ouvriers, Long terme, Systémique, Par inhalation : 8,56 mg/kg

DNEL: Consommateurs, Long terme, Systémique, Par inhalation : 6,25 mg/kg

PNEC: PNEC: eau (eau douce): 0,0012 mg/L
PNEC: eau (eau de mer): 0,00012 mg/L
PNEC: sédiment (eau douce): 3,13 mg/kg
PNEC: sédiment (eau de mer): 0,313 mg/kg
PNEC: Intoxication secondaire: 10 mg/kg
PNEC: terre: 2,54 mg/kg
PNEC STP: 24,33 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374:1.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement..
Type de gants: caoutchouc nitrile
Période de latence: 10-30 min, Epaisseur du revêtement: 0,12 mm
Période de latence: 240-480 min, Epaisseur du revêtement: 0,425 mm

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	200 °C (DIN ISO 2592)
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible

pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 40 °C: 87 mm ² /s (DIN 51562T1)
Solubilité dans l'eau:	peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 15 °C: 0,89 g/mL (DIN 51757)
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Ne s'enflamme pas spontanément
Teneur en solvant:	0,0 %
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14 et Produits de réaction de 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol. Peut produire une réaction allergique.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancérogénicité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14 DL50: par voie orale, >2000 mg/kg (OCDE 401)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14:
CE50 Toxicité pour les algues: 6,4 mg/L (OECD 201)
CE50 Toxicité pour la daphnia: 91,4 mg/L (OECD 202)
CE50 Toxicité pour le poisson: 24 mg/L (OECD 203)
NOEC Toxicité pour la daphnia: 0,12 mg/L (OECD 2011)
Indication sur (Z)-Octadec-9-enylamine:
CE50 Toxicité pour les algues: 0,03 mg/L/96h
CE50 Toxicité pour la daphnia: 0,011 mg/L/48h
CE50 Toxicité pour le poisson: 0,11 mg/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas verser de grandes quantités dans l'eau courante ou dans les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 06 99 = Déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques: Déchets non spécifiés ailleurs
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: l'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations administratives

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids = 0 g/L

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL

Mentions de danger: EUH208

Contient Produits de réaction de 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol et Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: néant

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 = Provoque des lésions oculaires graves.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 = Contient Produits de réaction de 1,3,4-thiadiazolidine-2,5-dithione, formaldéhyde et 4-heptylphénol et Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentoxyde de diphosphore et salifiés avec des amines, tert-alkyle en C12-14. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

3/2/2022

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Asp. Tox.: Toxicité par aspiration
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
FFDU: Fabrication, formulation, distribution et utilisation
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STP: Station d'épuration
SVHC: Substance extrêmement préoccupante
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.